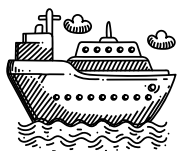


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 18 OCTOBRE 2024

RETRAIT DU DÉPARTEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND LÉGUÉ : UN ENJEU DE CLARIFICATION DES COMPÉTENCES ET D'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

La sortie du Département du syndicat mixte du grand Légué s'inscrit dans le cadre du protocole portuaire signé avec la Région Bretagne le 24 juillet dernier à Erquy en présence de la presse.

Sur le fond, le Département et la Région ont ouvert un dialogue autour du renforcement de leur coopération portuaire afin de construire un modèle de gouvernance renouvelé, clarifié et plus intégré en Bretagne Nord. Il est prévu la création d'un outil commun sur la pêche et les criées et un renforcement de la coopération sur la plaisance ; domaines où le Département et la Région sont sur des compétences partagées.

En revanche, le Département n'ayant plus la compétence économique, commerce, réparation navale et transport, et la délégation de service public sur le port arrivant à échéance, le Département peut enfin se mettre en conformité avec la loi NOTRe sans fragiliser l'activité économique du port. Cela répond à des enjeux de clarification du rôle de chaque collectivité et d'efficacité de l'action publique.

Pour rappel, en application de la NOTRe, le Département a transféré le port du Légué à la Région en 2015. Ce transfert se traduit par le versement, chaque année, d'une attribution de compensation à la Région par le Département d'un montant de 777 599€.

En complément, le Département verse une contribution de 70 000€ (35%) au syndicat mixte du grand Légué, portant ainsi la participation de la collectivité au port régional à 847 599€.

Il est précisé que une fois cette sortie actée, le Département continuera de verser son attribution de compensation comme prévu par la loi (777 599€).



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83